

COMPTE RENDU
Du CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 13/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un mai à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de CARNAS, se sont réunis en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 14 août 2024.

Étaient présents : Joël ROUDIL, Bernard LEVY, Anthony MEURICE, Benoît BOURGEOIS, Julie LESUEUR, Hervé LECLAIR, Rolland DUBOIS),

Étaient absents : Pascale DUFOUR (procuration Anthony MEURICE), Virginie STEFFEN (procuration Hervé LECLAIR), Frédéric LEDENT

Date de la convocation : 14/08/2024

Secrétaire de séance : Benoît BOURGEOIS,

ORDRE DU JOUR : 1 délibération, questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 31/05/2024 a été approuvé à l'unanimité.

1- Transfert de la compétence promotion du tourisme à la commune de Sauve

Monsieur le maire expose :

Monsieur le maire rappelle que la communauté de communes exerce la compétence tourisme au titre d'une compétence obligatoire selon les statuts suivants :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du CGCT ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- **Promotion du tourisme**, dont création d'offices de tourisme.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2024

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment la définition de la compétence Tourisme,

Considérant la demande de la Mairie de Sauve en date du 15 janvier 2024 pour retrouver l'exercice de la compétence afférente à la promotion tourisme,

Considérant que la commune de Sauve possède la dénomination de commune touristique,

Considérant le compte rendu de la réunion de la CLECT qui s'est tenue le 27 mai 2024 et le travail prospectif conduit,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De transférer (Ou de ne pas transférer) la compétence promotion du tourisme à la commune de Sauve sur son territoire
- D'autoriser la CLETC à poursuivre le travail concernant le transfert sur la base du deuxième scénario à 1.6ETP qu'elle a exposé dans le cadre de son étude prospective

Vote : 9 pour (7+2)

Questions diverses

Projet concernant les sanitaires de l'école.

Mr le Maire expose qu'une esquisse a été réalisée pour prévisualiser les travaux.

Une commission est créée pour suivre le projet avec comme membre Benoît BOURGEOIS, Anthony MEURICE, Joël ROUDIL, Rolland DUBOIS, Bernard LEVY

Il faut prendre en compte de l'accessibilité PMR.

Le préau serait divisé en 2 pour faire 4 WC avec une descente dans la cour avec points de retournement. Un préau à l'entrée de l'école serait construit pour compenser la perte du préau existant.

Benoît Bourgeois informe qu'après rencontre avec la directrice de l'école, plusieurs points sont remontés :

- Emplacement qui prend la moitié du préau
- Conservation de la plate-bande de fleurs qui serait supprimée par la rampe PMR dans la cour de l'école
- Mur en entrée qui enferme l'école
- Nouveau préau qui va assombrir la classe car arrive au milieu de la fenêtre
- De l'eau s'accumule lors de pluie à l'endroit où le nouveau préau serait construit.

Visite de l'architecte lundi 16 septembre à 17h.

Compte-rendu des travaux de voirie

Route de Saint Bauzille : de Carnas à l'Hérault : la demi- chaussée pose problème et va être refaite.

Le marquage au sol fait au centre du village va être revu, le passage piéton devant l'école va être redessiné

Compte-rendu des travaux des antennes relais

Un point avec la chef de projet Spie a été fait sur les antennes relais le 22 août 2024 :

Les infrastructures sont terminées pour les 2 antennes (construction pylônes, installation antennes et raccordements).

Pour la mise en ligne, elle nécessite l'accord des transmissions des signaux les sites distants (qui ne sont pas encore mis à disposition). Les antennes qui couvrent Carnas sont raccordées via faisceau hertzien (FH), le site distant Bouygues Télécom qui doit accueillir le FH n'est toujours pas mis à disposition.

Il n'y a pas de date communiquée concernant la résolution du souci technique et logistique qui sera réglé dès que possible.

Point sur la rentrée scolaire

Nombreux parents dans la cour.

Peintures extérieur préau et escalier refaites.

Reprises de peinture dans les classes.

Nombreux enfants à la cantine (68 le jeudi)

M. Le MAIRE informe

-Les panneaux annonçant les heures d'arrêt de l'éclairage public sont commandés pour (entrée/sortie de Carnas et entrée/sortie de Bancel).

-La SAUR va refaire 60 bouches d'égout pour réétanchéfier

-Facture de la clinique vétérinaire de Gallargues 30 : le chat Quenelle a été euthanasié (94,50 €) le 03/09/2004. Il faisait parti de la campagne de stérilisation et d'identification.

-Le ministère de l'agriculture lance un appel à projet pour la gestion des chats errants, Mr le Maire propose de faire une demande de subvention pour Carnas. La demande doit être faite avant le 10 octobre 2024.

-L'arbre de l'école a été élagué le mercredi 11/09.

BENOÎT BOURGEOIS informe

Très bon retour sur la diffusion de l'opéra au foyer de Carnas. Une vingtaine de personnes ont été présentes dont quelques nîmois.

Organisation de la formation aux Gestes Qui Sauvent : proposition de faire un flyer pour l'inscription en mairie : 2 demi-journées samedi matin 10h12h et après-midi 14h 16h.

Ecole :

- Benoît Bourgeois a reconditionné 3 ordinateurs : mais il n'a pas trouvé les batteries sur Darty, quel autre moyen d'achat (avance des frais et remboursement ?).
- Point d'accès Wifi classe de Mme Fénelon en fin de vie, à remplacer rapidement [Routeur TP Link Archer AX53 Wi-Fi 6 AX3000 Gigabit Bi-bande](#) (coût : 69,90 euros chez DARTY)
- Déplacement des ENI => réalisés par ST, transfert de responsabilité

ANTHONY MEURICE informe

L'arrangement des chemins communaux a été fait avant les vendanges (7 Tonnes de gravier) pour faire disparaître les nids de poule.

BERNARD LEVY informe

Le nettoyage de la nature est à programmer.

Le badge de la déchetterie sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025

Plus rien étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h.

**Joël ROUDIL,
Maire**

